



PLÉNIÈRE CICM DU 27.05.2025 : EN BREF

Lors de sa 11ème assemblée plénière, la CICM a pris acte de la décision de sa présidente de ne pas solliciter un nouveau mandat, en raison de ses multiples engagements. Elle quittera ses fonctions le 31 décembre 2025.

Le délégué aux étrangères et aux étrangers a présenté les différents dossiers et projets en cours. Il a notamment évoqué la poursuite du dispositif d'accueil des personnes en provenance d'Ukraine, axé sur l'insertion professionnelle et l'apprentissage de la langue française. Il a également souligné l'augmentation des actes racistes en Suisse, qui renforce la nécessité d'une mobilisation autour de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), laquelle a suscité un engagement notable, en particulier dans les établissements scolaires. Par ailleurs, une demande croissante de formations sur les discriminations a été observée au sein des services de l'État, entraînant une sollicitation accrue du COSM. Le dispositif de signalement des actes racistes, bien que mis en place, demeure encore peu utilisé. Le rôle du COSM reste centré sur le conseil, l'écoute et l'accompagnement, sans empiéter sur les missions des services internes de médiation.

Les échanges entre les membres ont été riches et constructifs, en particulier autour du dispositif de signalement des cas de racisme. Les membres ont mis en évidence la persistance de situations non signalées, souvent en raison de la crainte de représailles. Ils ont souligné l'importance de nommer explicitement les discriminations, de documenter les cas et de renforcer les relais d'orientation pour les personnes concernées. Il a été rappelé que l'inclusion et la lutte contre le racisme doivent s'inscrire dans une approche transversale, intégrée à une politique globale de cohésion sociale et d'égalité des chances. Les membres ont également relevé la gravité et la complexité de certaines situations vécues, notamment par des jeunes ou des employés se retrouvant souvent isolés et sans soutien. La nécessité de consolider les mécanismes d'orientation et de mettre en place un suivi statistique des signalements a été soulignée.

Dans le cadre de la législature 2026–2029, la commission a validé, sur proposition conjointe du Conseil d'État et du COSM, le processus de renouvellement de la CICM. Les candidatures tant pour les postes de commissaires que de suppléant.es, y compris les membres sortant.es souhaitant renouveler leur mandat doivent être transmises par courriel au secrétariat (CICM@ne.ch) d'ici au 22 août 2025. La désignation finale des membres relèvera du Conseil d'État, sur recommandation du COSM. Il est par ailleurs recommandé de ne pas exercer plus de deux mandats consécutifs.

Concernant le rapport de législature 2022–2025, la commission a approuvé les modalités proposées par le COSM. Celui-ci élaborera une première version du rapport qui la transmettra aux membres de la commission d'ici fin juillet. La version finale du rapport sera soumise à validation lors de la séance plénière du 23 octobre, avant d'être transmise au Conseil d'État le 30 novembre.